Province de Luxembourg
Commune de Rendeux

ADMINIST. COMM. RENDEUX
29 AOUT 2025
ENTRÉE N°

Diocèse de Namur
Paroisse de Beffe

IMIO010698700015544

FABRIQUE DE L' EGLISE
de BEFFE

B U D G E T

POUR L' ANNEE 2026

Transmis à l' Administration communale de Rendeux le 18 août 2025

Le Secrétaire,

Le Président,

F.F

Reçu à l' Administration communale de Rendeux le

et transmis à M. Le Gouverneur de la province de Luxembourg le

Le Secrétaire communal,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG -

Le Bourgmestre,

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes portées au Budget de 2026	Rectifications LE CHEF DIOCESAIN
CHAPITRE I **RECETTES ORDINAIRES**			
1. Loyers des maisons			
2. Fermages de biens en argent			
3. Fermages en nature, évaluation en argent -*Chasse*	287,24	290,00	
4. Rentes foncières, en argent - *Précompte chasse*	123,10	125,00	
5. Rentes en nature, évaluation en argent			
6. Revenus des fondations, rentes			
7. Revenus des fondations, *fermages*	1432,76	1450,00	
8. Intérêts des fonds placés sur hypothèque			
9. Intérêts des fonds placés en rente sur l' Etat			
10. Intérêts des fonds placés à la Caisse d' Epargne			
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	32,44	35,00	
12. Coupes de bois			
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc			
14. Produits des chaises, bancs, tribunes			
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	12,00	10,00	
16. Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres			
17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	9925,86		
18. Autres recettes ord. :			
a. Charges sociales : quote-part des travailleurs	885,77	890,00	
b. Coupons Belfius	266,94		
c.			
d.			
e. Remb précompte mobilier			
Total des recettes ordinaires	12966,11	2800,00	***2800,00***
CHAPITRE II **RECETTES EXTRAORDINAIRES**			
19. Reliquat du compte de l'année 2023	37420,03		
20. Résultat présumé de l'année 2025		99044,85	***96075,85***
21. Emprunts			
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc	47651,68		
23. Remboursement de capitaux		7367,00	***4398,00***
24 Donation, legs			
25. Subsides extraordinaires de la commune			
26. Subsides extraordinaires de la province			
27. Subsides extraordinaires de l' Etat			
28. Autres : *a.*			
b.			
c.			
d.			
Recettes ordinaires	12966,11	2800,00	***2800,00***
RECAPITULATION Recettes extraordinaires	85071,71	106411,85	***100473,85***
Total général des recettes	98037,82	109211,85	***103273,85***

DEPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes portées au budget De 2026	Rectifications LE CHEF DIOCESAIN
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	5213,39	5315,00	5315,00
Réparation et entretien			
27. Entretien et réparation de l'église- *Vitraux*	19,65	1000,00	
28. « « de la sacristie			
29. « « du cimetière			
30. « « du presbytère			
31. « « d'autres propriétés bâties			
32. « « de l'orgue	564,82	600,00	
33. « « des cloches	355,95	500,00	
34. « « de l'horloge			
35. « « autres - Chauffage	607,87	650,00	
Dépenses diverses			
36. Supplément de traitement au curé			
37. « « au vicaire			
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire			
39. Honoraire des prédicateurs	40,00	50,00	
40. Visites décanales	40,00	50,00	
41. Remise allouée au trésorier	90,00	90,00	
42. « « à l' Evêché			
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	546,00	546,00	
44. Intérêts des capitaux dus			
45. Papier, plumes, encre, registre de la Fabrique, etc	68,98	120,00	
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc	26,70	40,00	
47. Contributions	457,60	500,00	
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	179,36	250,00	
49. Fonds de réserve			
50. Autres dépenses ordinaires :			
a. Charges sociales ONSS (y inclus secrétariat social)	2607,33	2750,00	
b. Avantages sociaux employés - Péc. Vac. + 13è mois	597,51	650,00	
c. Avantages sociaux ouvriers – Cotisations vacances		185,00	
d. Sabam + Simim + Uradex	72,00	75,00	
e. Précompte chasse	123,10	125,00	
f. 1/2 fondation Debatty	76,83	76,83	
g. Frais bancaires	205,92	500,00	
h. Adresse e-mail unique	36,37		
i. Adresse e-mail	25,00		
j.			
Dépenses ordinaires, Chapitre II. : *Total*	11954,38	14072,83	***14072,83***

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes portées au Budget de 2026	Rectifications opérées par LE CHEF DIOCESAIN	Rectifications opérées par DEPUTATION
CHAPITRE I **RECETTES ORDINAIRES**				
1. Loyers des maisons				
2. Fermages de biens en argent				
3. Fermages en nature, évaluation en argent -*Chasse*	287,24	290,00		
4. Rentes foncières, en argent - *Précompte chasse*	123,10	125,00		
5. Rentes en nature, évaluation en argent				
6. Revenus des fondations, rentes				
7. Revenus des fondations, *fermages*	1432,76	1450,00		
8. Intérêts des fonds placés sur hypothèque				
9. Intérêts des fonds placés en rente sur l' Etat				
10. Intérêts des fonds placés à la Caisse d' Epargne				
11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	32,44	35,00		
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc				
14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
15. Produits des troncs, quêtes, oblations	12,00	10,00		
16. Droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres				
17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	9925,86			
18. Autres recettes ord. :				
a. Charges sociales : quote-part des travailleurs	885,77	890,00		
b. Coupons Belfius	266,94			
c.				
d.				
e. Remb précompte mobilier				
Total des recettes ordinaires	12966,11	2800,00		
CHAPITRE II **RECETTES EXTRAORDINAIRES**				
19. Reliquat du compte de l'année 2023	37420,03			
20. Résultat présumé de l'année 2025		99044,85		
21. Emprunts				
22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc	47651,68			
23. Remboursement de capitaux		7367,00		
24 Donation, legs				
25. Subsides extraordinaires de la commune				
26. Subsides extraordinaires de la province				
27. Subsides extraordinaires de l' Etat				
28. Autres : *a.*				
b.				
c.				
d.				
RECAPITULATION Recettes ordinaires	12966,11	2800,00		
Recettes extraordinaires	85071,71	106411,85		
Total général des recettes	98037,82	109211,85		

DEPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes Portées au budget De 2026	Rectifications opérées par LE CHEF DIOCESAIN	Rectifications opérées par DEPUTATION
CHAPITRE I DEPENSES RELATIVES A LA CELEBRATION DU CULTE ARRETEES PAR L' EVEQUE				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel		40,00		
2. Vin		50,00		
3. Cire, encens et chandelles	106,98	200,00		
4. Huiles pour lampes ardentes		100,00		
5. Eclairage à l' huile, au gaz et à l'électricité	669,74	700,00		
6. Autres : *a.* Chauffage	2079,99	2500,00		
b. Eau				
c. Saintes huiles				
d.				
Entretien du mobilier				
7. Entretien des ornements et vases sacrés				
8. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
9. Blanchissage et raccommodage du linge	150,00	150,00		
10. Nettoiement de l' église				
11. Autres : *a.* Revue diocésaine de Namur	47,00	47,00		
b. Documentation et aide aux fabriciens	35,00	35,00		
c. Gestion du patrimoine	100,00	100,00		
d. Annuaire du diocèse		20,00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires (cierge pascal)				
13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
14. Achat du linge d'autel ordinaire				
15. Achat de livres liturgiques ordinaires	94,50	200,00		
DEPENSES ARRETEES PAR L'EVEQUE : *Total*	3283,21	4142,00		
CHAPITRE II DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'EVEQUE ET DE LA DEPUTATION PERMANENTE				
I. DEPENSES ORDINAIRES				
16. Traitement du clerc				
17. « du sacristain				
18. « des chantres				
19. « de l'organiste, du chantre-organiste	3703,89	3800,00		
20. « du souffleur				
21. « des enfants de choeur	55,00	55,00		
22. « des sonneurs				
23. « du porte-croix				
24 « du bedeau				
25. « du suisse				
26. « d'autres employés (nettoyage église)	1454,50	1460,00		
	5213,39			
A REPORTER		5315,00		

DEPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes portées au budget De 2026	Rectifications opérées par LE CHEF DIOCESAIN	Rectifications opérées par DEPUTATION
Dépenses ordinaires, chapitre II. REPORT	5213,39	5315,00		
Réparation et entretien				
27. Entretien et réparation de l'église- *Vitraux*	19,65	1000,00		
28. « « de la sacristie				
29. « « du cimetière				
30. « « du presbytère				
31. « « d'autres propriétés bâties				
32. « « de l'orgue	564,82	600,00		
33. « « des cloches	355,95	500,00		
34. « « de l'horloge				
35. « « autres - Chauffage	607,87	650,00		
Dépenses diverses				
36. Supplément de traitement au curé				
37. « « au vicaire				
38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
39. Honoraire des prédicateurs	40,00	50,00		
40. Visites décanales	40,00	50,00		
41. Remise allouée au trésorier	90,00	90,00		
42. « « à l' Evêché				
43. Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	546,00	546,00		
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papier, plumes, encre, registre de la Fabrique, etc	68,98	120,00		
46. Frais de correspondance, port de lettres, etc	26,70	40,00		
47. Contributions	457,60	500,00		
48. Assurances contre l'incendie et les accidents	179,36	250,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires :				
a. Charges sociales ONSS (y inclus secrétariat social)	2607,33	2750,00		
b. Avantages sociaux employés - Péc. Vac. + 13è mois	597,51	650,00		
c. Avantages sociaux ouvriers – Cotisations vacances		185,00		
d. Sabam + Simim + Uradex	72,00	75,00		
e. Précompte chasse	123,10	125,00		
f. 1/2 fondation Debatty	76,83	76,83		
g. Frais bancaires	205,92	500,00		
h. Adresse e-mail unique	36,37			
i. Adresse e-mail	25,00			
j.				
Dépenses ordinaires, Chapitre II. : *Total*	11954,38	14072,83		

Budget 2026

DEPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES	Crédits alloués au compte De 2024	Sommes portées au budget De 2026	Rectifications opérées par LE CHEF DIOCESAIN	Rectifications opérées par DEPUTATION
II. DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
51. Déficit du compte de l'année 20...				
52. Résultat présumé de l'année 20...				
53. Placement de capitaux		7367,00		
54. Achat d'ornements, vases sacrés, linges, livres, meubles et ustensiles non compris au chap. Ier				
55. Décoration et embellissement de l'église *(fleurs)*				
56. Grosses réparations, constructions de l'église				
57. « « du cimetière				
58. « « du presbytère				
59. « « d'autres propriétés bâties				
60. Frais de procédure				
61. Dépenses rejetées du compte antérieur				
62. Autres dépenses extr. : *a.*				
b.				
c.				
d.				
Dépenses extraordinaires. Chap. II : *Total*	0,00	7367,00		
III. RECAPITULATION				
Dépenses				
Arrêtées par l' Evêque	3283,21	4142,00		
Soumises à l'approbation de l' Evêque Ordinaires	11954,38	14072,83		
et de la Députation permanente Extraordinaires		7367,00		
Total général des dépenses	15237,59	25581,83		
Recettes	98037,82	109211,85		
BALANCE				
Dépenses	15237,59	25581,83		
Excédent	82800,23	83630,02		

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le Trésorier soussigné, et arrêté par le Conseil de Fabrique
Sous les réserves et observations consignées en tête.
Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique à Beffe, le / 08 / 2025

Les Membres

R. Dupont

F. F Le Président

Le Membre-Trésorier

Fabrique d'église Saint Lambert de BEFFE	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit : SEANCE [ORDINAIRE/EXTRAORDINAIRE] DU 18 août 2025
Membres : DUPONT Roland (secrétaire) OTTE Dominique (trésorier) ORBAN René (membre) (les statuts de Président, de Secrétaire et de Trésorier sont renseignés entre parenthèses à côté des nom et prénom des personnes concernées ; il en va de même des personnes excusées)	

Objet : budget – exercice 2026

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Saint Lambert de BEFFE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du **18 août 2025**, le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget pour l'exercice **2026**

Considérant que ledit projet de budget exercice **2026** a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget exercice **2026** répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice **2026**, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

OU (si adaptation d'un budget ou d'une série de modifications budgétaires)

Considérant que ledit projet de [budget/Xème série de modifications budgétaires du budget] ne répond pas au principe de sincérité budgétaire, et qu'il convient dès lors d'adapter, comme détaillé dans le tableau repris ci-après, le montant des allocations suivantes :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
---	---	---	---

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 budget exercice **2026** joint(e) à la présente délibération,

ARRETE :

Article 1er : Le budget exercice **2026** de la Fabrique d'église Saint Lambert de Beffe, pour l'exercice **2026**, est arrêté [par « x » voix pour, « x » voix contre et « x » abstentions] comme suit :

Recettes ordinaires totales	2800.00 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0€)
Recettes extraordinaires totales	106411.85 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 (€)
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	99044.85 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4142.00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	14072.83 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	7367.00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 (€)
Recettes totales	**109211.85**
Dépenses totales	**25581.83**
Résultat budgétaire	**83630.02**

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie budget exercice **2026** est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

(Si cadre unicommunal)

- au Conseil communal de la commune de Rendeux ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

(Si cadre pluricommunal)

- aux Conseils communaux des communes de « commune » et de « commune » ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu ;
- au Gouverneur de la province de « province ».

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

(Biffer les pièces justificatives non transmises et expliquer sommairement la raison d'être de la non-transmission desdites pièces justificatives)

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires ;
- un relevé des célébrations cultuelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire	**DUPONT Roland**	**SIGNATURE** R. Dupont
Le Trésorier	**OTTE Dominique**	**SIGNATURE**
Le Président	**NOM Prénom**	**SIGNATURE** F.F
Autre membre présent	**ORBAN René**	**SIGNATURE (Excusé)**